Welcome!

Mis à jour le 4 novembre2022

Vous venez de vous inscrire à une session de formation anglais proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions !

Vous trouverez les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours :

1) Présentation de l'organisme de formation et de la formatrice

2) L'offre de formation « catalogue »

3) Engagement qualité

4) Les méthodes pédagogiques

5) Les moyens pédagogiques

6) Références

Annexe 1 : Le règlement intérieur applicable aux stagiaires

Hélène PROPHETE, formatrice indépendante
84 rue de la Pérollière, 74960 CRAN GEVRIER tél. : 06 13 28 00 82 email : helene.prophete@yahoo.fr
Numéro SIRET: 515 016 210 00012 Code NAF : 8559A Formation continue d'adultes
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **82 74 02349 74** auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

1) Présentation de l'organisme de formation

La formatrice Hélène PROPHETE

Professeur d'anglais depuis 2006, j'ai créé mon autoentreprise en formation professionnelle continue en 2009 en m'adaptant aux changements liés à l'apparition des nouvelles méthodes pédagogiques.

- **Ma Formation**

Après mes classes préparatoires (Hypokhâgne & Khâgne) effectuées au Lycée Berthollet, je me suis spécialisée en anglais en poursuivant mes études à l'Université de Savoie en licence LLCE (Langue Littérature et Civilisation Etrangère). Je me suis ensuite perfectionnée avec la préparation au CAPES d'anglais via l'IUFM. J'ai complété mes études par des séjours en Angleterre, séjours au pair qui m'ont permis d'approfondir mes connaissances linguistiques et culturelles. Passionnée par les voyages à l'étranger, j'aime faire partager mes expériences diverses et variées. "L'expérience de chacun est le trésor de tous" (Gérard de Nerval)

- **Mon expérience**

J'ai en tout premier lieu enseigné en établissements scolaires privés dans des classes de différents niveaux avant de me spécialiser dans la formation pour particuliers et professionnels depuis 2008.

- **Mes références**

J'interviens aussi bien en indépendante que pour des organismes de formations dans l'industrie, sport-études, commerce, hôtellerie-restauration, tourisme et loisirs, transport, immobilier etc.... Je travaille avec des organismes et des sociétés de renommée dans les divers secteurs cités développant en permanence ma polyvalence et mes compétences.

Hélène PROPHETE, formatrice indépendante
84 rue de la Pérollière, 74960 CRAN GEVRIER tél. : 06 13 28 00 82 email : helene.prophete@yahoo.fr
Numéro SIRET: 515 016 210 00012 Code NAF : 8559A Formation continue d'adultes
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **82 74 02349 74** auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

2) L’offre de formation

Catalogue de formation anglais

Un seul objectif : vous rendre réellement opérationnels

Avec un catalogue formation diversifié, Helene PROPHETE vise à répondre pleinement aux attentes spécifiques de chaque apprenant, de chaque entreprise.

FORMATION en ENTREPRISE, au centre de formation ou à DOMICILE	**CPF**	**Formation mixte** BLENDED PRESENTIEL**	**FORMATION A DISTANCE***
Cours en présentiel (extensif ou intensif) Programmes personnalisés Préparation aux examens	Parcours certifiant LTE	Cours en présentiel Cours en visioconférences par M. TEAMS ou ZOOM	Cours en visioconférences par M. TEAMS ou ZOOM

**Formation mixte : Formation mêlant sessions en FOAD et en centre.

* FOAD : Formation Ouverte et A Distance (e-learning)

Aujourd'hui, nous évoluons dans un contexte international où la maîtrise de l’anglais est devenue un atout indéniable.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Cette formation est destinée à toutes les personnes ayant besoin de maitriser l'anglais dans un contexte professionnel particulier à leurs fonctions ou à titre personnel afin de préparer un examen, des déplacements à l’étranger ou participer à des conversations.
Formations en anglais tous niveaux, adaptées aux objectifs de chacun pour particuliers et professionnels

CONTACTEZ-MOI POUR OBTENIR UNE PROPOSITION DE FORMATION PERSONNALISEE (PROGRAMME, TARIF)

Hélène PROPHETE, formatrice indépendante
84 rue de la Pérollière, 74960 CRAN GEVRIER tél. : 06 13 28 00 82 email : helene.prophete@yahoo.fr
Numéro SIRET: 515 016 210 00012 Code NAF : 8559A Formation continue d’adultes
Déclaration d’activité enregistrée sous le numéro **82 74 02349 74** auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

LES PROGRAMMES DE FORMATION EN ANGLAIS :

ANGLAIS ORAL

FORMATION SUR MESURE avec passage du test de certification LTE

ANGLAIS PROFESSIONNEL

ANGLAIS PREPARATION AUX EXAMENS

ANGLAIS DEBUTANT

ANGLAIS FAUX DEBUTANT

ANGLAIS INTERMEDIAIRE

ANGLAIS AVANCE

ANGLAIS DES AFFAIRES

ANGLAIS COMMERCIAL

ANGLAIS RECHERCHE D'EMPLOI A L'ETRANGER

ANGLAIS LANGUE ET CULTURE

ANGLAIS DU TOURISME, LOISIRS, SPORT

ANGLAIS DE L'ACCUEIL ET DU SECRETARIAT

ANGLAIS REDACTION DE DOCUMENTS PROFESSIONNELS

FAIRE DES PRESENTATIONS EN ANGLAIS

ANGLAIS DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

ANGLAIS DE L'IMMOBILIER

CONTACTEZ-MOI POUR OBTENIR UNE PROPOSITION DE FORMATION PERSONNALISEE (PROGRAMME, TARIF)

Hélène PROPHETE, formatrice indépendante
84 rue de la Pérollière, 74960 CRAN GEVRIER tél. : 06 13 28 00 82 email : helene.prophete@yahoo.fr
Numéro SIRET: 515 016 210 00012 Code NAF : 8559A Formation continue d'adultes
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **82 74 02349 74** auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

3) Engagement qualité

Hélène PROPHETE formation répond à l'ensemble des critères du décret qualité des formations.

- ✓ L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- ✓ L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires,
- ✓ L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- ✓ La qualification professionnelle et la formation continue de la formatrice
- ✓ Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,
- ✓ La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

- ✓ Évaluation de la qualité de la formation

Lors de la session, chaque module est évalué de manière formative (QCM, questions/réponses, jeux formatifs, mises en situations, etc.) et/ou de manière sommative afin d'attester du niveau de connaissance acquis en fin de formation.

Nous demandons également à l'apprenant de remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation.

Un questionnaire d'évaluation des apports de la formation sur le poste de travail est remis à chaque apprenant en fin de formation. Cela nous permet d'envisager, ensemble, les besoins en formation complémentaires ou supplémentaires.

Une attestation de fin de formation est remise à chaque apprenant. Elle indique le niveau d'acquisition des connaissances suite à l'évaluation sommative, si prévue par le programme.

Vous recevez, en fin de formation :

- L'attestation de formation

- La copie de la feuille d'émargement, sur demande

4) Les méthodes pédagogiques et supports

METHODES PEDAGOGIQUES ET SUPPORTS DE COURS

Mes formations sur mesure sont axées sur l'oral et construites selon les besoins et les objectifs de chaque stagiaire.

Alternance d'apports théoriques et pratiques, avec de nombreuses mises en situations. Jeux de rôles nombreux, adaptés à vos besoins spécifiques, avec utilisation d'outils pédagogiques adaptés.

L'apprenant est au cœur de la formation, c'est sur sa participation et son expérience que je m'appuie pour corriger ou compléter les connaissances.

Le programme est susceptible d'évoluer en cours de formation : chaque activité peut être amenée à être développée ou synthétisée en fonction du niveau et du rythme du participant.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES UTILISEES :

Les supports pédagogiques sont utilisés en partage d'écran par la formatrice et envoyés par emails, ou bien achetés par le stagiaire :

Fiches récapitulatives claires et structurées (grammaire et vocabulaire professionnel sélectionné)
L'anglais en un weekend (Harrap's)
Dialogues du quotidien et **guide de conversation** Lonely Planet
Anglais conversation essentielle (Berlitz)
Petit guide Aedis anglais des affaires

Exercices types LTE (mis à disposition par People Cert)

TOEIC : boostez votre score – La méthode réussite **TOEIC** (Nathan)

English vocabulary in use (Cambridge)
Professional English in use (medical, IT, finance, engineering)
Business English in use

English grammar in use
Tests adaptés + study guide (bilan grammatical complet)

Anglais professionnel Nathan Voie Express avec CDs : elementary, intermediate, advanced
Collection Voie Express professionnel (S. Murdoch-Stern):
Voyager en anglais, réunions en anglais, le monde du travail en anglais, communiquer en anglais, l'anglais de l'accueil.

Se perfectionner en anglais (Jean-Pierre Berman)
L'anglais au bureau tout de suite (langues pour tous) avec CD
L'anglais du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration (langues pour tous)
Communiquer en anglais dans l'hôtellerie et la restauration (métiers du tourisme, De Boeck)
Anglais pratique du commerçant (Corinne Touati)

L'anglais du transport et de la logistique (Studyrama Pro, Aude Anglade-Piroud)
L'anglais de l'immobilier (Studyrama, Perrin), lexique de l'immobilier (Wilkins, Steele), Real Estate English (Ellipses)
Mémento d'anglais militaire et kit d'anglais opérationnel commandement des forces terrestres (+CD)
Anglais paramoteur

Plateforme 7 speaking (e-learning)

niveau débutant : identifiant : CAPECIA1 • mot de passe : ANGLAIS1
niveau INTERMEDIAIRE : identifiant : CAPECIA2 • mot de passe : ANGLAIS2
niveau AVANCE : identifiant: **CAPECIA3** • mot de passe : **ANGLAIS3**

Sites internet utilisés:
listenaminute.com : listening comprehension about different topics, **Ted. com**
France24.com : **the news** CNN BBC learning English talking business (general and business English) world-english.org/listening (local radio news with different accents)
My English page, Wiki how
Elllo.org : listening comprehension with different accents + scripts
Esl cyber listening lab : American accent, different levels
Speakenglish.co.uk (expressions)
English-test.net examenglish.com
www.wordreference.com

Suggestions: Applications CAKE , les tutos de Huito

English Pronunciation | Rhythm Intonation **Stress** | Improve English Accent - YouTube

Sound better in English: **Intonation** exercises (christinarebuffet.com)

Different English Accents from all over the world // Accent tag - YouTube
Intonation in English - English Pronunciation Lesson - YouTube

False-friends
Linking words

7 speaking : Compétences professionnelles interculturalité, America, the United States

Time and stress management
Globalization and the environment
Hobbies, sports, likes and dislikes
Films, songs, books
Interesting quotes, proverbs, optimism
Travelling : summaries of my trips

Hélène PROPHETE, formatrice indépendante
84 rue de la Pérollière, 74960 CRAN GEVRIER tél. : 06 13 28 00 82 email : helene.prophete@yahoo.fr
Numéro SIRET: 515 016 210 00012 Code NAF : 8559A Formation continue d'adultes
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **82 74 02349 74** auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

5) Les moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques et supports remis aux stagiaires sont principalement constitués des éléments suivants :

Documentation pédagogique remise à l'apprenant, en version papier ou numérique selon sa préférence, notamment :

- Questionnaire précisant les besoins et les objectifs (à remplir par le stagiaire)
- Test de positionnement adapté afin de définir le niveau du stagiaire en début de formation
- Des ressources pédagogiques sélectionnées selon le niveau, les besoins et les objectifs. Les supports pédagogiques sont utilisés en partage d'écran par la formatrice et envoyés par emails, ou bien achetés par le stagiaire

Selon le thème abordé des supports complémentaires sont communiqués au stagiaire à sa demande et dans le respect des objectifs de fin de formation visés au programme.

L'ensemble des moyens pédagogiques fournis à l'apprenant est encadré par l'article 15 « droits d'auteur » du règlement intérieur applicable aux stagiaires.

Lorsque les formations ont lieu à l'organisme (au 84 rue de la Pérollière 74960 CRAN GEVRIER), Hélène PROPHETE vous réserve un accueil chaleureux et met à votre disposition son ordinateur, WI-FI, imprimante, copieur et scanner A4, vidéoprojecteur, des supports pédagogiques variés ainsi que diverses boissons non-alcoolisées.

6) Nos références clients : les logos de quelques-uns de nos clients et partenaires :

Références clients

Enseignement et formation :

MIFE 74 (Maison de l'Information sur La Formation)

Communication, gestion de projets, bureaux d'études :

Astier-Pécher literary & film agency

L'agence en ville (agence de communication graphique & architecturale)

Davidson Rhône-Alpes

Transport et logistique :

Jacquemard **Coach Service**

Hélène PROPHETE, formatrice indépendante
84 rue de la Pérollière, 74960 CRAN GEVRIER tél. : 06 13 28 00 82 email : helene.prophete@yahoo.fr
Numéro SIRET: 515 016 210 00012 Code NAF : 8559A Formation continue d'adultes
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **82 74 02349 74** auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Immobilier :

ALIÉNOR IMMOBILIER

Villes et Villages CREATIONS
Créateur de cadre de vie

Loisirs et tourisme :

ANNECY PARAMOTEUR

MACFLY PARAMOTEUR

SKYCAM HELICOPTERES

OZONE

le Petit Pays

Andilly Loisirs

ESPACE 3D

ANNECY DELTA EVASION

savoieparachutisme

Manège Dufaux

MOUNTAIN HARD WEAR

Hôtellerie, restauration :

Holiday Home de la Corniche

Kyriad HOTEL

L'Esquisse, restaurant étoilé **Couleurs d'Asie** à Saverdun

Agroalimentaire :

GROUPE LACTALIS

EntreMont

Société Laitière de Frangy

Hélène PROPHETE, formatrice indépendante
84 rue de la Pérollière, 74960 CRAN GEVRIER tél. : 06 13 28 00 82 email : helene.prophete@yahoo.fr
Numéro SIRET: 515 016 210 00012 Code NAF : 8559A Formation continue d'adultes
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **82 74 02349 74** auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Fromageries Pochat &fils

SARL Un art le Vin à Cessens (73)

Administration et services :

Mairie de St Genis Pouilly

Défense :

27e BCA (Bataillon des Chasseurs Alpins à Cran Gevrier)

Secteur médical :

Docteur Eric ARESTAN

CORNEAL INNOVATION

Hélène PROPHETE, formatrice indépendante
84 rue de la Pérollière, 74960 CRAN GEVRIER tél. : 06 13 28 00 82 email : helene.prophete@yahoo.fr
Numéro SIRET: 515 016 210 00012 Code NAF : 8559A Formation continue d'adultes
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **82 74 02349 74** auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Energie, bureaux d'études :

(Bourget du lac et Annemasse)

(Annecy) **Scan Tech** (le Bourget du Lac)

Electronique, bureautique :

Electronique expansion

Industrie :

Hélène PROPHETE, formatrice indépendante
84 rue de la Pérollière, 74960 CRAN GEVRIER tél. : 06 13 28 00 82 email : helene.prophete@yahoo.fr
Numéro SIRET: 515 016 210 00012 Code NAF : 8559A Formation continue d'adultes
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **82 74 02349 74** auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Construction, matériels spécifiques, bricolage :

BRICO DEPÔT

TERAMAT

Sols confort Thonon

Savoie Composites

POISSON DEPUIS 1978

Hélène PROPHETE, formatrice indépendante
84 rue de la Pérollière, 74960 CRAN GEVRIER tél. : 06 13 28 00 82 email : helene.prophete@yahoo.fr
Numéro SIRET: 515 016 210 00012 Code NAF : 8559A Formation continue d'adultes
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **82 74 02349 74** auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Annexe 1 : **CONDITIONS GENERALES DE FORMATION**
Règlement intérieur et principaux textes de référence

Préambule Hélène PROPHETE formation et traduction est un organisme dont le siège social est établi : 84 rue de la Pérollière 74960 CRAN GEVRIER. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 74 02349 74 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes. L'Organisme de formation propose et dispense des formations en présentiel pour son compte ou pour le compte d'autres Organismes de formation (sous-traitance). Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents cours organisés par l'organisme de formation dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées. Définitions : les personnes suivant le stage seront dénommées ci-après « stagiaires » ;

article 1 :
Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par Hélène PROPHETE

article 2 :
Conditions générales : Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

article 3 :
Règles générales de sécurité. Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.
Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

article 4 :
Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation (livres, CD,…). À la fin du stage, le Stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'Organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Consigne d'incendie
Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme (au rez-de-chaussée) de manière à être connus de tous les stagiaires.

article 5 :
Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme (Hélène PROPHETE)

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation (Hélène PROPHETE) auprès de la caisse de sécurité sociale.

article 6 :
Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.
Les stagiaires auront accès lors des pauses à des boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

article 7 :
Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans la salle de cours sauf dans les lieux réservés à cet usage.

article 8 :
Accès à l'Organisme

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent:
Y entrer ou y demeurer à d'autres fins;
Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou au stagiaires.

La formatrice Hélène PROPHETE propose également de se déplacer au domicile des stagiaires ou en entreprise, ou bien des formations en visioconférences sur ZOOM ou M. TEAMS

Hélène PROPHETE, formatrice indépendante
84 rue de la Pérollière, 74960 CRAN GEVRIER tél. : 06 13 28 00 82 email : helene.prophete@yahoo.fr
Numéro SIRET: 515 016 210 00012 Code NAF : 8559A Formation continue d'adultes
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **82 74 02349 74** auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

article 9 :
Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

article 10 :
Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, parc de stationnement)

Article 11 : REPORT DE COURS, DEDIT, ABANDON
A compter de la date de signature de la présente convention, le stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (sauf si la formation débute moins de 10 jours après la signature). L'abandon en cours de formation entraînera le paiement d'une somme égale à 30% des heures réservées non effectuées. Si le participant souhaite annuler ou reporter un cours, nous le remercions par avance de prévenir, par téléphone (excluant les emails), la formatrice Hélène PROPHETE (tél. : 06 13 28 00 82), au plus tard 24 heures ouvrables avant le début du cours, faute de quoi, une heure de cours sera facturée. Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence, et en fin de stage le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

Article 12 : Règlement :
Conditions générales de prestations de services :
Paiement à 30 jours dès réception de la facture
Taux des pénalités en l'absence de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal
En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.
Modalités de paiement : virement ou chèque à l'ordre d'Hélène PROPHETE / **financement CPF ou OPCO,** …

Article 13: Enregistrements : Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les formations.

Article 14:
Entrée en application : Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une formation dispensée par Hélène PROPHETE et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Ce règlement rentre en vigueur au 20/11/2009

Principaux textes de référence (articles du Code du Travail) relatifs au règlement intérieur des organismes de formation

Article L. 6352-3 - Tout organisme de formation établit un règlement intérieur applicable aux stagiaires.
Article L. 6352-4 - Le règlement intérieur est un document écrit par lequel l'organisme de formation détermine :
1º Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement ;
2º Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction ;
3º Les modalités selon lesquelles est assurée la représentation des stagiaires pour les actions de formation d'une durée totale supérieure à cinq cents heures.
Article L. 6352-5 - Un décret en Conseil d'Etat détermine les mesures d'application de la présente section.
Article R. 6352-1 - Le règlement intérieur est établi dans tous les organismes de formation, y compris dans ceux qui accueillent les stagiaires dans des locaux mis à leur disposition.
Lorsque l'organisme comporte plusieurs établissements, le règlement intérieur peut faire l'objet des adaptations nécessaires, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.
Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.
Article R. 6352-2 - Le règlement intérieur est établi dans les trois mois suivant le début de l'activité de l'organisme de formation.
Il se conforme aux dispositions de la présente section.
Article R. 6352-3 - Tout manquement du Stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.
Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'Organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du Stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.
Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :
soit en un avertissement ;
soit en un blâme ;
soit en une mesure d'exclusion définitive.
Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.
Le responsable de l'Organisme de formation doit informer de la sanction prise :
l'employeur, lorsque le Stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise;
l'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le Stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation;
L'organisme qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le Stagiaire.

Article R. 6352-4 - Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.
. **Article R. 6352-5 -** Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit :
1° Le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge ;
2° Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. La convocation mentionnée au 1° fait état de cette faculté ;
3° Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.
Article R. 6352-6 - La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.
Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.
Article R. 6352-7 - Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R. 6352-4 et, éventuellement, aux articles R. 6352-5 et R. 6352-6, ait été observée.

Article R. 6352-8 - Le directeur de l'organisme de formation informe de la sanction prise :
1º L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise ;
2º L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation ;
3º L'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Annexe 2 : Note d'information sur le droit d'auteur

Dans le cadre de formations, Hélène PROPHETE met à la disposition d'utilisateurs des supports écrits. L'utilisateur de ces supports s'engage à respecter la propriété intellectuelle de la formation et est informé que toute violation du droit d'auteur sera poursuivie judiciairement. À cet effet, il est rappelé ci-dessous le cadre juridique du droit d'auteur et les conséquences de son infraction.
1. Le contenu de ces supports reste la propriété de son auteur. Les usagers s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à toutes fins de tiers internes ou externes ou à toutes fins de diffusion à titre onéreux ou gracieux, sous quelles que modalités que ce soit, sauf autorisation écrite de l'auteur, comme spécifié dans les conditions générales de vente, disponibles sur demande.
2. L'utilisateur ne peut donc bénéficier que des droits suivants sur l'œuvre : - représentation privée et gratuite dans un cercle de famille - copie ou reproduction réservée à un usage strictement privé du copiste - la publication d'une citation ou d'une analyse de l'œuvre, dans la mesure où celle-ci est brève et justifiée par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information, de l'œuvre - la parodie et la caricature.
3. L'utilisateur s'engage donc à ne pas :
- reproduire ou de faire reproduire l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, CD, DVD, disque, réseau ;
- représenter ou de faire représenter l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, par téléchargement, réseaux de téléphonie
- adapter, modifier, transformer, faire évoluer, en tout ou en partie, l'œuvre, corriger les logiciels, de les faire évoluer, de réaliser de nouvelles versions ou de nouveaux développements, modifier, numériser, porter sur toute configuration, interfacer avec tout logiciel, base de données, produit informatique, et ce sur tout support papier ou numérique et notamment internet, CD
- de reproduire l'œuvre en résultant sur tout support, papier ou numérique, et notamment sur internet,
- mettre sur le marché, de distribuer, commercialiser, diffuser l'œuvre, par tous moyens, y compris la location et le prêt, à titre gratuit ou onéreux ;
- faire tout usage et d'exploiter l'œuvre au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit ;
- céder tout ou partie des droits cédés, et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit ;
- autoriser ou d'interdire toute réutilisation/et ou toute extraction substantielle des contenus des bases de données.